

Les chiffres de cet index renvoient à la pagination du bas des pages du texte.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Suite.**Définitions—**

" Cour Suprême ".....	753
" Lieutenant-gouverneur ".....	753
" Lieutenant-gouverneur en conseil "...	753
" Liqueur enivrante ".....	753
" Matière enivrante ".....	753
" Territoires ".....	753
" Territoires du Nord-Ouest ".....	753

Districts judiciaires, comment établis.....**Election des membres du conseil et de**

l'Assemblée..... 756

Création de districts électoraux..... 756

Subdivision des districts..... 757

Droit de vote..... 757

Eligibilité..... 757

Listes électorales, procédures, etc..... 757

Pouvoirs des membres élus..... 757

Second député pour un district..... 757

Emprisonnement, où il aura lieu.....

Garde des prisonniers..... 768

Femmes mariées—Droit des.....

Dettes des..... 760

Peuvent posséder des biens en propre... 760

Et faire des dépôts aux banques..... 760

La fraude invalide les dépôts..... 760

Poursuites contre les..... 761

Gouvernement des territoires—

Administrateur..... 754

Conseil—Composition du..... 754

Les juges peuvent en former partie... 764

Serment d'allégeance et quorum..... 754

Greffier du conseil—Devoirs et serment

du..... 754

Lieutenant-gouverneur et ses pouvoirs. 754

Présidera le conseil..... 754

Siège du gouvernement..... 754

Juges—Nomination des.....

Durée de charge des..... 761

Juridiction des..... 763

Ne rempliront pas d'autres charges..... 761

Pouvoirs d'un juge unique..... 763

Remplacent les magistrats stipendiaires 763

Résidence..... 761

Serment à prêter par les..... 762

Juges de paix—Nomination des.....

Jurés—Assignment des..... 766

Si la liste est épuisée..... 766

Punition pour refus de servir..... 766

Récusations..... 766

Justice—Administration de la.....

Cour Suprême—Constitution de la..... 761

Sessions et séances de la..... 762, 763

Districts judiciaires..... 763

Juges de paix..... 764

Juridiction civile et criminelle..... 762

Shérif et greffier..... 763

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Suite.

Justice civile—Administration de la..... 769

Contestation de compte..... 770

Dette de jeu ou matières enivrantes—

Pas d'action pour..... 770

Jugement, comment prononcé..... 770

Exécution du..... 770

Juridiction du juge..... 769

Jury en certains cas..... 769

Justice criminelle—Administration de la. 764

Audiences publiques..... 766

Pas de grand jury..... 764

Procès sommaire pour certains crimes

et délits..... 765

Par jury en certains cas..... 765

Sans jury, du consentement du prévenu 765

Si le crime entraîne peine de mort..... 766

Suris de l'exécution et rapport par le

juge..... 766

Langues anglaise et française—Usage fa-

cultatif des..... 776

Législation pour les territoires.....

Lois d'Angleterre applicables..... 755

Lois et ordonnances en vigueur conti-

nues..... 755

Ordonnances au sujet de l'instruction

publique..... 755

Ecoles séparées..... 755

Pour l'administration de la justice.... 756

Au sujet des jurys..... 766

Désaveu des..... 756

Seront soumises au parlement..... 756

Pouvoirs de lieutenant-gouverneur et du

conseil ou de l'Assemblée..... 755

Limitation de ces pouvoirs..... 755

Lois fédérales—Application des.....

Par proclamation du Gouverneur..... 777

Matières enivrantes.....

Effets échangés pour des matières eni-

vrantes..... 772

Confiscation..... 772

Fabrication, importation et vente inter-

dités..... 770

Amende et frais..... 772

Confiscation pour infraction..... 771

Saisie des appareils et vaisseaux..... 771

Mandat de perquisition..... 771

Pénalité pour fabrication, etc., sans

permis..... 772

Permis spécial par le lieutenant-gouver-

neur..... 770

Recouvrement des amendes..... 772

Récidives—Punition des..... 773

Refus de prêter main-forte—Punition

pour..... 772

Saisie—Défaut de forme n'invalide pas la

773